

INSCRIPTION ANNUELLE 12 MOIS COURS YOGA - POLE DANCE - CERCEAU AERIEN -
DANSE AERIENNE - CABARET/HEEL'S - YOGA AERIEN
SESSION 2023 - 2024
Abonnement contrat d'engagement sur 12 mois
échéances mensuelles

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

NUMERO DE TELEPHONE :

PROFESSION :

MAIL :

AVEZ VOUS DEJA PRATIQUE :

VOTRE NIVEAU :

COURS CHOISIT :

DATE PRISE EFFECTIVE DE L'ABONNEMENT :

FIN DE L'ABONNEMENT :

OPERATION - DOULEURS - CONDITIONS PHYSIQUES - MALADIE(S) - ALLERGIES :

VOS ATTENTES DU COURS :

PRIX DE L'ABONNEMENT - ECHEANCE :

DROIT A L'IMAGE : ETES VOUS D'ACCORD POUR QUE HARMONY YOGA THERAPIE PUBLIE DES PHOTOS DE VOUS DANS LE CADRE DE SA COMMUNICATION SUR LE YOGA (SUPPORTS INTERNET OU AUTRE) ? SINON SOUHAITEZ VOUS ETRE FLOUTE(E) ?

Aucun remboursement ne sera effectué dès la date de prise effective de l'abonnement, tout engagement est du même si l'élève ne va pas à toutes les séances de son abonnement ou si il y a des mois où des séances non effectué .

Un délais peut être accordé pour incapacité physique de participer au cours sous réserve de certificat (radio, certificat médical, examen...), dans ce cas l'abonnement est suspendu à la date où l'élève envoie son certificat en personne ou mail ou par lettre recommandé avec A/R uniquement si le studio confirme l'incapacité de l'élève, le studio se réserve ou non le droit de confirmer ou non son invalidité.

Si le studio confirme l'invalidité, les échéances sont toujours encaissées mais la date de l'abonnement est suspendue jusqu'à la date de retour de l'élève lié à sa capacité de reprendre les cours une lettre manuscrite de l'élève lui sera demandé prouvant et mentionnant qu'il peut reprendre les cours, dans ce cas l'élève se verra réattribuer les mois restant de son contrat.

Dans le cas où l'élève est dans une incapacité qui dure plus d'un an (depuis la date à laquelle le studio à confirmer l'incapacité de l'élève) le studio encaissera les chèques et l'élève perdra la totalité de ces cours restant.

Aucun abonnement ne peut être donné ou vendu à une tierce personne, un abonnement est personnel et lié à la personne physique elle-même.

Une période de rétractation de 14 jours peut-être envisagée par une demande avec lettre recommandé avec A/R, période qui prend effet à la date de la prise effective de l'abonnement jusqu'au 14 ème jours inclus, mettant un terme au contrat d'abonnement et au remboursement des 9 mois restant sans frais, le 1er mois restera encaissé. Attestez-vous que vous ou l'élève mineur dispose de sa responsabilité civile à jour (information auprès de votre assurance) ? (Sinon un supplément de 20 euros vous serez demandé pour vous assurer dans notre structure).

Signature (Mention Lu et approuvé)